

ASSOCIATION LES PANIERS MARSEILLAIS
CONTRAT D'ENGAGEMENT « FLEURS »
SAISON mai 2012-octobre 2013

Entre l'adhérent des Paniers Marseillais et Olivier et Lydia COINCE, « Fleurs de pays du Verdon »

Nous soussignés Lydia et Olivier COINCE, producteurs de fleurs en Agriculture Biologique (Organisme certificateur : ecocert licence n°116171/12p)

N° Siret 493 983 829 00026

Sis Plaine de Gourbillane 04500 ROUMOULES

⑤ Nous engageons à fournir régulièrement, selon la formule choisie, les bouquets de fleurs cultivés par nos soins, au prix de 9,50 € le bouquet, au signataire de ce contrat.

⑤ Nous engageons à respecter la Charte de l'Association « Les Paniers Marseillais »

Je soussigné(e),

Nom Prénom

Adresse

Tel e-mail.....

Nom du Panier

M'engage à prendre :

♦ **1 contrat de 6 mois**, de mai 2012 à octobre 2013 avec 6 bouquets de fleurs pour un montant de 57 €

j'établis un chèque de 57 € ou 2 chèques de 28.50 €

Pour plusieurs contrats, j'établis 1 ou 2 ou 4 chèques

(entourez votre choix et barrez les autres).

Chèque libellé à l'ordre de « fleurs de pays du Verdon »

En cas d'oubli de ma part, le bouquet ne pourra ni être remboursé ni être remplacé

La livraison aura lieu à Marseille en moyenne une fois par mois (1^{ère} quinzaine pour le mois de juillet, 2^{ème} quinzaine pour le mois d'août). J'en serai averti(e) par le référent « Fleurs » de mon Panier .

Marseille le

Signature de l'adhérent

signature des producteurs

